

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 16 décembre 2020 Dossier complet le :

16 décembre 2020

2020-0166

1. Intitulé du projet

Aménagement du site BOET STOPSON à VILLENEUVE D'ASCO (59)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SIA HABITAT

Nom, prénom et qualité de la personne

LUDOVIC RIMAUX, DIRECTEUR DE LA CONSTRUCTION

habiltée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

0	4	4	4	4	0	2	5	В	0	0	0	2	9
-			500	100		4.50	-	-	-	-		-	-

Forme juridique SA HLM

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n° 1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critéres annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seulls et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenciatures (ICPE, IOTA, etc.
n°6	Création d'une voirie rétrocédée au domains public
n'39.b)	Création d'une surface plancher globale d'environ 24 000m²
n°41	Création de 358 places de stationnement ouvertes au public

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit le réaménagement du site dit "BOET STOPSON" pour l'implantation de bâtiments de bureaux et d'hébergement.

Il est notamment prévu (cf plan masse en annexe) :

- Une résidence étudiante de 350 logements (7 850m² SDP)
- Une résidence jeunes travailleurs de 150 logements (3 990m² SDP)
- Une résidence sénior de 140 logements (7 460m² SDP)
- Un bâtiment à usage de bureaux de 5 040m² SDP

La création des bâtiments s'accompagne de 358 stationnements aériens et de voiries de desserte, dimensionnés en cohérence avec les normes règlementaires et les besoins réels/enjeux évalués par un bureau d'étude spécialisé. Les espaces extérieurs du projet accueillent des aménagments paysagers qualitatifs et des ouvrages de gestion des eaux pluviales.

La loi nº 78-17 du 6 junvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet participe au renouvellement urbain de la Métropole et permet le réaménagement d'un site industriel (Boet Stopson) au cœur de Villeneuve d'Ascq, à proximité de la Haute Borne (Parc d'Activités tertiaires), des quartiers résidentiels, et du Campus Universitaire Lille 1.

Avec une programmation pensée en conformité avec les objectifs/enjeux du territoire Métropolitain et les particularités du secteur, le projet propose du logement qualitatif à destination de publics spécifiques (Jeunes travailleurs, Sénior, Etudiants) et participe également à la création de surfaces tertiaires adaptées aux besoins des entreprises.

Il vient désenclaver les parcelles en les reliant au reste du quartier avec un maillage viaire adapté, et propose des solutions de stationnement cohérentes avec les besoins des futurs usagers (évaluées en tenant compte du PLU, des parts modales des futurs usagers, de la temporalité des usages du site et de la proximité des transports en commun de la métropole).

L'aménagement du projet permettra la dépollution du site et l'amélioration de la qualité environnementale des parcelles, via des aménagements paysagers supports de biodiversité, permettant une gestion des eaux pluviales du site la plus vertueuse possible.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase fravaux

Une phase préalable de remise en état du site pour un usage industriel est gérée par l'exploitant actuel du site.

Les travaux comprendront ensuite :

- Le curage et la déconstruction des bâtiments existants

- Les travaux de terrassement et de dépollution conformément au plan de gestion établi pour le projet
- L'aménagement et la viabilisation de la zone (voiries, stationnements, réseaux...)

- La construction des projets immobiliers.

La phase chantier fera l'objet d'une démarche faible nuisances pour limiter l'impact sur les habitations voisines et plus largement sur le secteur du projet.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

ACCESSIBILITE

Le projet prévoit la création d'une voie de desserte et de stationnements. Une étude relative aux mobilités à été réalisée dans le cadre du projet (disponible en annexe).

Le projet est proche des transports en commun et des aménagements favorables aux modes doux sont prévus :

 Les circulations piétonnes seront réalisées sur un maillage qualitatif permettant des échanges sécurisés avec les axes de circulation proches et les poches de parking en interne.

 Les circulations cyclables font l'objet d'un aménagement spécifique au sein du site, permettant de créer une liaison doublesens de desserte et de shunt, entre la rue des Fusillés et l'avenue Paul Doumer. Le cheminement sera réalisé en évitant la circulation par la poche de parking principale afin de desservir tout les lots en front. Afin de créer une cohabitation des modes de déplacement en maîtrisant l'emprise nécessaire, un aménagement de type Chaussée à Voie Centrale Banalisée (CVCB) sera aménagé sur les portions à double sens

Des dispositions pour les modes actifs (bornes de recharge pour automobiles, locaux vélos avec prises de recharge) seront

mises en place conformément au PLU.

GESTION DES EAUX PLUVIALES

Le projet se raccordera au réseau d'assainissement pour le rejet des eaux usées des bâtiments ainsi que des eaux pluviales. La gestion des eaux pluviales sera conforme au règlement d'assainissement de la MEL. Ainsi, suivant les résultats des études de sois (données de perméabilité des terrains) et les mesures de traitement des pollutions retenues au plan de gestion, il sera visé une gestion à la parcelle par infiltration dans les espaces verts.

Si un rejet au réseau s'avère nécessaire, les dispositions du règlement seront appliquées (débit limité et pré-traitement des eaux de ruissellement des parkings)

	projet et superficie globale de l'opération deurs caractéristiques	on - préciser le	s unités de	Valeur(s)
Emprise du projet Surface plancher globale projet Surface plancher bureaux Surface plancher résidence sénior / N Surface plancher résidence étudiante Surface plancher foyer jeunes travaille Nombre de places de stationnement	ombre logements / Nombre logements		7 850m²	/ 140 logements / 353 logements / 150 logements
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques ¹	Long. 03°0	9·29"E	Lat. 50 * 36 · 4 1 · N
d'implantation 26 Rue du Président Paul Doumer, 59650 Villeneuve-d'Ascq n' des parcelles ; 000 PC 34 000 PC 35 000 PC 37 000 PC 38 000 PC 49 000 PC 53 000 PC 202 000 PC 205 000 PC 207 000 PC 212	Pour les catégories 5° a), 6° a), b et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées : Villeneuve d'Ascq	8		Lat. 50 • 36 • 44 • N Lat. 50 • 36 • 35 • N
4.7 S'agit-il d'une modification/exte 4.7.1 Si oul, cette installation environnementale ?	Joignez à votre demande les ann nsion d'une installation ou d'un ouvrag ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d	ge existant?	Oui	Non X

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau cl-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site înternet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) 8		×	Les ZNIEFF les plus proches sont : - La ZNIEFF de type 1 "Lac du Héron" (310013374) à 1,6km - La ZNIEFF de type 2 "Vailée de la Marque entre Ennevelin et Hem" (310013373) à 1,3km au Nord
En zone de montagne ?		×	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	La zone APB la plus proche est à 19,5km au Nord-Ouest. Il s'agit de la Prairie des Willemots (FR3800449)
Sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	La Réserve Naturelle Régionale la plus proche est à 2,2 km au Nord-Est. Il s'agit du Parc du Héron (FR9300113)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	×		La commune de Villeneuvé d'Ascq est couverte par le plan de prévention du bruit réalisé à l'échelle de la Métropole Européenne de Lille et adopté par le Conseil de la MEL en Décembre 2015. Le contexte acoustique du projet est analysé en annexe 8.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	Le périmètre du projet n'intercepte pas de périmètre de protection de monuments historiques ou patrimoniaux. Des éléments patrimoniaux remarquables sont présents sur la commune de Villeneuve d'Ascq : le Monument Historique le plus proche est "l'Ancien Carmel" (I6CV2Q) à 1,6km au Nord du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	La zone de projet a fait l'objet d'une étude de délimitation de zones humides sur base des critères pédologique et floristique (en Annexe 11). La zone concernée par le projet a été classée comme étant non humide, en application de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009.

Daris une commune cauverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune de Villeneuve d'Ascq est couverte : - par le périmètre du PPRI de la Vallée de la Marque, qui traite du risque inondation par débordement de cours d'eau - par le Plan d'Exposition aux Risques Mouvements de Terrains (valant PPR), qui traite de l'effondrement de terrain dû à la présence de cavité souterraines Aucun PPRT ne couvre la commune. Les PPRN ont été respectivement approuvés par arrêté préfectoral le D2 Octobre 2015 et le 17 Février 1992.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	X		Le site a fait l'objet d'un diagnostic de pollution des milieux (voir annexe 12) par le bureau d'études spécialisé IXSANE, en charge du dossier de cessation d'activité ICPE. Cette étude met en évidence la présence localisée de polluants dans les sols (et un impact sur les gaz de sols) qui seront traités conformément au plan de gestion (Annexe 13), permettant de rendre compatible l'état des sols avec les usages projetés. IXSANE suivra les travaux de dépollution et l'évolution de la qualité des eaux.
Dans une zone de répartition des eaux ?	×		La commune de Villeneuve d'Ascq est comprise dans la nappe des calcaires carbonifères, répertoriée comme Zone de Répartition des Eaux (ZRE) au niveau de la Région Hauts de France. Les dispositions relatives à la répartition des eaux s'appliquent à partir d'une profondeur de 50m par rapport au terrain naturel.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consammation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	0	×	Le projet n'intercepte pas les périmètres de protection de captages de la métropole.
Dans un site inscrit ?		×	Le site du Parc du château de Brigode se trouve à 1,3km au Nord du projet
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Out	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 7		×	Le site de la "Vallée de l'Escaut en avail de Tournal" (BE32002C0) est à 13.3km au Nord Est du projet.
D'un site classé ?		×	Le site le plus proche (parc Barbieux) est situé à environ 6km au Nord du projet

Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la sonfe humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences natables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oul	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Les futures constructions seront alimentées par le réseau d'eau potable de la commune qui dessert actuellement les parcelles. Aucun prélèvement n'est prévu directement dans le milieu naturel (y compris en phase travaux).
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	D'après les investigations menées sur site, la nappe est située à environ 5m sous le terrain naturel. Il n'est pas prévu de réaliser de niveaux souterrains afir d'éviter tout impact sur celle-ci. Suivant les résultats des études de sol et les mesures de gestion des poilutions retenues, l'infiltration pourra être envisagée dans les zones ne présentant aucun risque de transfert de polluants vers la nappe. Un suivi semestriel des eaux souterraines sera réalisé.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	×		La stratégie de déblais/remblais privilégie la réutilisation sur site pour limiter les mouvements de camions et l'apport de terres. Les matériaux inertes permettront d'adapter la topographie du site, ils pourront être réutilisés dans les espaces verts (y compris comme dispositifs acoustiques), sous les voiries ou sous les bâtiments. Seules les terres concernées par une pollution trop importante pour être maintenues/réutilisées sur site seront évacuées, conformément aux résultats du diagnostic d'IXSANE et aux mesures qui seront prévues au plan de gestion
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oul, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	La stratégie de déblais/remblais prévue pour le projet privilégie la réutilisation sur site pour limiter les mouvements de camions et l'apport de terres.
Milleu nature	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la blodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		×	Une expertise écologique a été réalisée dans le cadre du projet. Elle est présentée en annexe 10.
	Si le projet est situé dans au à praximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au formulaire Standard de Données du site ?		X	Le site Natura 2000 est suffisamment éloigné pour empêcher tout impact du projet sur celui-ci.

	Est-Il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
-	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Les parcelles du projet sont actuellement occupées par des bâtiments à usage industriel/bureaux et leurs aménagements extérieurs.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	×	0	Le site est actuellement répertoné comme ICPE. L'exploitant du site réalise les démarches de cessation d'activité pour remise en état du site pour un usage industriel. A terme, l'ensemble des risques technologiques associés à ce site seront levés. Aucune obligation réglementaire n'est associée au fonctionnement des établissements industriels voisins (Usine CEMOI classée ICPE, station carburants ELAN) mais le plan masse du projet tient compte des nuisances liées à ces activités.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	Le projet se situe dans une zone sensible aux remontées de nappes. Les investigations ont localisé la nappe à environ 5m. L'ensemble des niveaux des futures constructions seront au dessus du TN, aucun risque inondation n'est à prévoir.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?			Le site est actuellement répertorié comme ICPE. L'exploitant du site réalise les démarches de cessation d'activité (remise en état du site pour un usage industriel). En complément, pour assurer la compatibilité sanitaire du site avec les usages projetés, un plan de gestion des pollutions et une analyse des risques résiduels seront réalisés dans le cadre du projet, vériflés par une attestation de conformité. IXSANE suivra les travaux de dépollution et réalisera un suivi de la nappe.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Une analyse des effets du projet sur les déplacements et les trafics est disponible en annexe 7.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Une analyse du contexte sonore et des effets du projet sur le bruit est disponible en annexe B.

Da .	Engendre-t-il des odeurs ? Est-Il concerné par des nuisances oltactives ?			Le projet n'est pas de nature à générer de nuisances difactives. Les activités voisines ne sont pas sources d'odeurs particulières.
	Engendre-t-II des vibrations ? Est-II concerné par des vibrations ?		×	Le projet n'est pas de nature à générer des vibrations Les activités voisines ne sont pas sources de vibration.
	Engendre-t-II des émissions lumineuses ? Est-II concemé par des émissions lumineuses ?			Le projet n'est pas de nature à engendrer de gêne significative pour les riverains, les émissions lumineuses seront uniquement liées à l'éclairage extérieur. Le projet s'implante dans un secteur urbanisé déjà sujet à un phénomène de pollution lumineuse (notamment via les activités industrielles implantées aux alentours).
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		Une analyse des effets du projet sur la qualité de l'air est disponible en annexe 9.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si out, dans quel milieu ?	×		Le projet se raccordera au réseau d'assainissement pour le rejet des eaux usées des bâtiments ainsi que des eaux pluviales. L'infiltration à la parcelle des eaux pluviales sera privilégiée. Suivant les résultats des études de sois et les mesures de traitement des pollutions, il sera visé une gestion à la parcelle. En cas de rejet au réseau, les dispositions du réglement seront appliquées (ex : débit limité et pré-traitement des eaux de ruissellement des parkings)
Emissions	Engendre-t-I des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		La phase travaux engendrera des déchets qui seront triés et revalorisés sur site dans la mesure du possible, ou évacués directement par les entreprises dans un centre de traitement selon la réglementation en vigueur. Les inertes pollués seront évacués conformément aux dispositions prévues au plan de gestion. En phase exploitation, les déchets produits seront majoritairement des déchets ménagers.

				Le projet est éloigné de tout site patrimonial, classé ou inscrit.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	×		Le projet prévoit la réhabilitation d'un site industriel pour le développement de bâtiments destinés à de l'hébergement et à des bureaux.
6.2 Les Incid approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Le projet prév bureaux de 2 3 de réduire cet L'étude mené	olt la création de 12 000 350m². Il aura un impac impact. e dans le cadre du prés	0m² de t signif ent pro	surfactif s	de d'examen au cas par cas n°2020-0073 en date du 06/05/2020). de de plancher et 200 places de parking en lieu et place d'un bâtiment de sur le trafic du secteur mais déploie des solutions pour les mobilités actives afin nocemant les mobilités à évalué l'influence du projet Boêt Stopson sur le trafic pard des impacts prévus pour le projet de la Haute Borne (+ 1000 employés sur
6.3 Les incid	ences du projet identii	flées a	u 6.1 s	ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, déc	rivez le	squel	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

La problématique de la pollution des milieux (liée à l'historique du site) est gérée par le bureau d'études spécialisé (XSANE dans le cadre de la cessation d'activités ICPE (études disponibles en annexe 12 et 13), de la mise en compatibilité du site pour les usages de logements et bureaux.

Les enjeux liés au site d'implantation et aux effets du projet concernent :

- les déplacements automobiles,
- le contexte sonore du secteur,
- la qualité de l'air.

Des annexes spécifiques à ces sujets sont fournies au présent dossier afin de présenter l'état actuel, les effets du projet et les mesures associées.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les enjeux et sujets environnementaux ont été identifiés et les études/approches nécessaires mises en place dès la conception sont présentées, afin de justifier de la bonne prise en compte de l'environnement dans le cadre du projet.

En ce sens, il ne nous semble pas nécessaire de soumettre le projet à évaluation environnementale.

8. Annexes

8.	1 Annexes obligatoires	
Т	Objet	
1	Document CERFA nº14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'auvrage au pétitionnaire » - non publié :	Sand.
2	Un plan de situation au 1/25 000 au, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage laintain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6°a], b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé :	L
5	Saut pour les travaux, auvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mêtres au minimum) pouvant prendre la forme de photos périennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'ens.	×
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesqueis le projet est susceptible d'avoir des effets.	×

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Annexe 7 : Note relative à la mobilité (Juillet 2020)
- Annexe 8 : Note relative au contexte acoustique (Juillet 2020)
- Annexe 9 : Note relative à la Qualité de l'Air (Juillet 2020)
- Annexe 10: Diagnostic Faune Flore (Juin 2020)
- Annexe 11 : Délimitation de zones humides sur critères floristiques et pédologiques (Juin 2020)
- Annexe 12 : Diagnostic de pollution multi-milieux (Décembre 2019)
- Annexe 13 : Plan de gestion et ARR associée (Décembre 2020)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

DOUAL

le, 30/11/2020

Signature

GROUPE SA HLM - 67 B

59506 DOUAL 045 550 258 AC5 DAISI B Stret 045 550 258 0029 - A94 6820 A